



**Municipalité de Saint-Agapit**

---

**Plan d'urbanisme**

***Règlement numéro 508-12-21***

---



# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
AVANT-PROPOS.....	2
BUT DU PLAN D'URBANISME .....	3
CONTENU DU PLAN D'URBANISME.....	3
CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES .....	4
1.1 TITRE DU RÈGLEMENT ET ABROGATION.....	5
1.2 TERRITOIRE ASSUJETTI .....	5
1.3 UNITÉ DE MESURE .....	5
1.4 TERMINOLOGIE .....	5
1.5 EFFET DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR .....	5
1.6 ENTRÉE EN VIGUEUR.....	5
CHAPITRE 2 – CONTEXTE DE PLANIFICATION.....	6
2.1 CADRE DE PLANIFICATION .....	7
2.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LOTBINIÈRE .....	7
CHAPITRE 3 – LECTURE DU MILIEU .....	8
3.1 Contexte géographique .....	9
3.2 Contexte socioéconomique .....	9
3.3 Structuration du territoire .....	11
3.3.1 Fonction résidentielle .....	11
3.3.2 Fonction commerciale.....	11
3.3.3 Fonction industrielle .....	11
3.3.4 Fonction institutionnelle.....	12
3.3.5 Fonction récréative .....	12

3.3.6	Vocation agricole .....	12
3.4	Environnement .....	12
3.4.1	Milieux naturels .....	12
3.4.2	Paysage et patrimoine .....	13
3.4.3	Transport et hiérarchisation de la voirie.....	13
3.5	Densités d’occupation.....	14
3.6	Programmes particuliers d’urbanisme .....	14
CHAPITRE 4 – DIAGNOSTIC.....		15
4.1	Objectif du diagnostic .....	16
4.2	Analyse FFOM .....	16
CHAPITRE 5 – VISION STRATÉGIQUE .....		17
5.1	Objectif de la vision stratégique .....	18
5.2	Caractères distinctifs et valeurs.....	18
5.3	Enjeux.....	18
5.4	Vision d’avenir .....	20
CHAPITRE 6 – ORIENTATIONS ET OBJECTIFS .....		21
6.1	Orientations d’aménagement et de développement.....	22

# INTRODUCTION



# AVANT-PROPOS

Dès 1963, la Municipalité de Saint-Agapit met en place des dispositions règlementaires permettant de régir les constructions sur son territoire. À la suite de l'adoption, en 1979, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le territoire québécois connaît divers changements en matière d'aménagement et d'urbanisme. Les différentes obligations prévues par la Loi ont permis aux instances municipales d'amorcer une réflexion sur l'aménagement du territoire. À cet effet, la Municipalité de Saint-Agapit entérinait en 1980 son premier plan d'urbanisme (PU) et son second en 1990, réalisé conformément au schéma d'aménagement et de développement (SADR) de la MRC de Lotbinière.

Le dernier plan d'urbanisme de la Municipalité, adopté en 2007, a été réalisé conformément au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière, adopté en 2005. Depuis, ces documents ont été modifiés et révisés. Ils représentent la base des outils de planification de l'aménagement du territoire de la Municipalité et de la MRC. Bien que le dernier plan d'urbanisme comporte plusieurs éléments intéressants et toujours pertinents, sa révision permet d'actualiser la planification de l'aménagement et du développement du territoire de Saint-Agapit, de façon à tenir compte des priorités, des enjeux et des opportunités en ce qui concerne son développement social et économique. Le plan d'urbanisme est également un outil insensé pour identifier des objectifs ainsi que des actions concrètes pour y parvenir, en plaçant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens au cœur de la démarche, dans un contexte de développement durable. La révision du plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Agapit permettra également d'intégrer les grandes orientations contenues dans le schéma d'aménagement et de développement dans sa planification stratégique.



# BUT DU PLAN D'URBANISME

Le plan d'urbanisme constitue le document officiel le plus important pour une municipalité en matière de planification et d'aménagement, car il représente la base de toutes les politiques d'urbanisme. Essentiel à une bonne gestion du territoire, cet outil décisionnel expose la vision du conseil municipal en matière d'aménagement et de développement du territoire ainsi que les moyens de mise en œuvre qu'il entend mettre de l'avant. De plus, il s'agit d'un outil permettant de sensibiliser la population aux enjeux de l'aménagement. Il contient les orientations et les priorités qui guideront la prise de décision de la Municipalité au cours de son cycle de vie, d'une durée de 10 à 15 ans.

Le plan d'urbanisme permet au conseil municipal d'assurer une cohérence entre les choix d'intervention dans divers dossiers touchant des thèmes comme l'habitation, le commerce, le transport, la protection de l'environnement, les loisirs et les équipements municipaux. Il oriente la prise de décision concernant le développement et l'aménagement du territoire, en considérant ses potentiels et ses contraintes, les préoccupations et les attentes de la collectivité, les besoins en infrastructures, les investissements à faire au sein des services municipaux, ainsi que la situation financière de la Municipalité. Il doit s'inscrire en concordance avec les orientations et le contenu du schéma d'aménagement et de développement régional de la MRC de Lotbinière. Le plan d'urbanisme n'est pas opposable aux citoyens, contrairement aux règlements d'urbanisme, lesquels doivent être conformes au plan d'urbanisme.

Le plan d'urbanisme entend favoriser le développement et l'aménagement du territoire de Saint-Agapit, conformément aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière. Il projette d'intégrer des

dispositions visant le développement durable de sa communauté, notamment par :

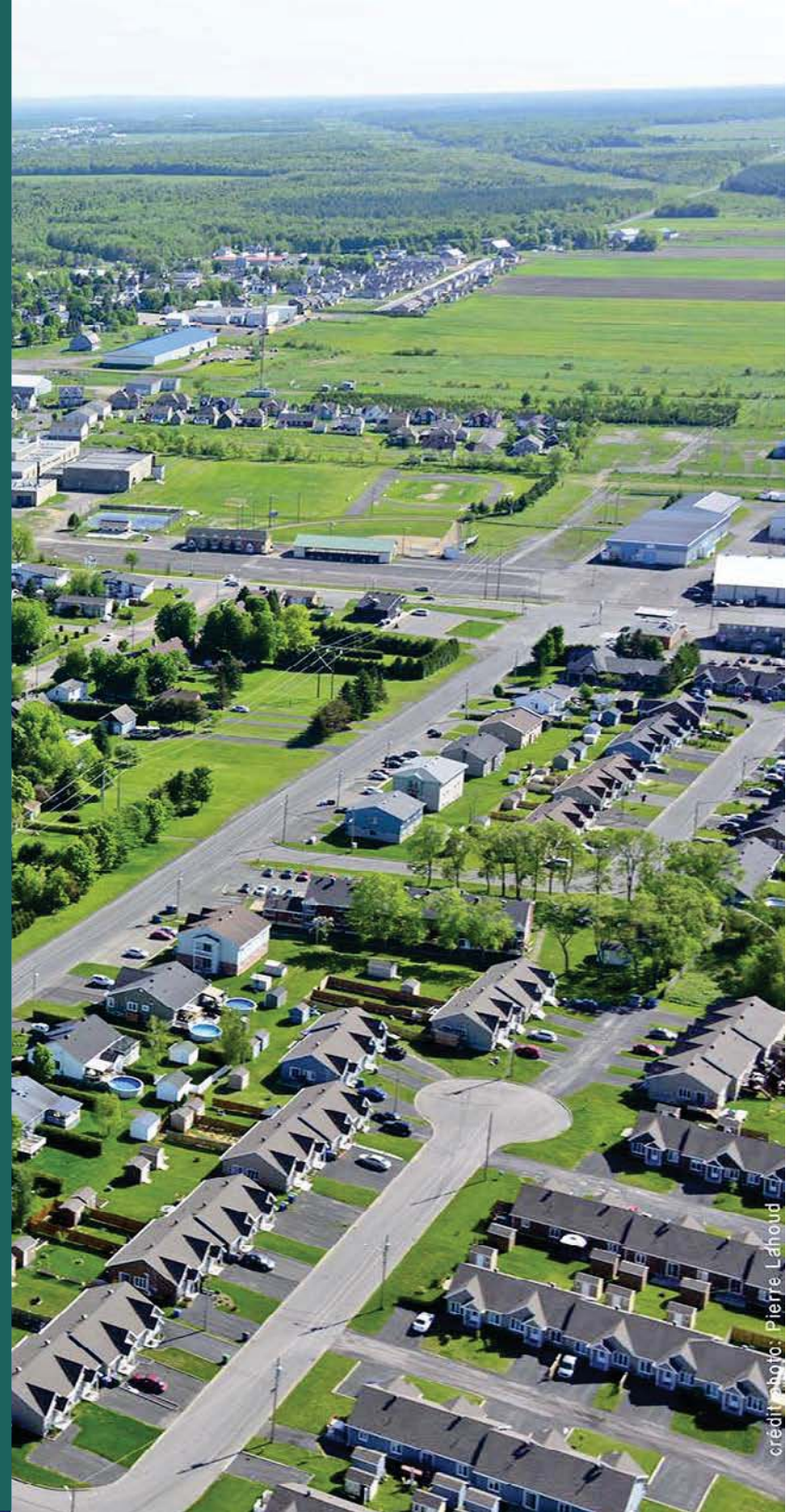
- L'amélioration de la qualité de vie et de l'organisation spatiale des milieux urbanisés existants ainsi que de la mobilité intraterritoriale ;
- Le développement de l'emploi local, des services aux communautés et des potentiels industriels, institutionnels et agricoles ;
- La valorisation des attraits naturels et des paysages d'intérêt ;
- La préservation de l'environnement et du patrimoine.

# CONTENU DU PLAN D'URBANISME

Le présent règlement du plan d'urbanisme comprend :

- La lecture du milieu ;
- Les dispositions déclaratoires et interprétatives ;
- Le contexte de planification régionale et de développement durable ;
- L'énoncé de vision stratégique du territoire ;
- Les grandes orientations d'aménagement, incluant les stratégies de mises en œuvre, en accord avec les priorités et la volonté du conseil municipal ;
- Les grandes affectations du sol et le tableau de compatibilité des usages par grande affectation ;
- Le plan des affectations du sol, incluant les contraintes naturelles et anthropiques ainsi que le réseau de circulation.

# CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES



## Chapitre 1 – Dispositions déclaratoires et interprétatives

### 1.1 TITRE DU RÈGLEMENT ET ABROGATION

Ce règlement s'intitule « **Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Agapit** »; il porte le numéro 508-12-21.

Il abroge et remplace le règlement numéro 250-11-07.

### 1.2 TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de Saint-Agapit.

### 1.3 UNITÉ DE MESURE

Toute mesure employée dans le présent règlement est exprimée en unités du Système international (SI).

### 1.4 TERMINOLOGIE

Pour l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué dans la réglementation d'urbanisme en vigueur ou son sens commun défini au dictionnaire.

### 1.5 EFFET DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

L'entrée en vigueur du règlement du PU ne crée aucune obligation quant à l'échéance et aux modalités de réalisation des orientations, des interventions, des équipements et des infrastructures formulées et prévues.

Cependant, le conseil municipal décrète, par le présent plan, que tous les règlements d'urbanisme devront s'y conformer, tant sur le plan de la conformité stricte aux aires d'affectation et densités d'occupation du sol que sur celui des orientations, objectifs et stratégies de mise en œuvre.

### 1.6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Municipalité de Saint-Agapit, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Monsieur Yves Gingras  
Maire

\_\_\_\_\_  
Monsieur Claude Fortin  
Directeur général/Secrétaire-  
trésorier

# CHAPITRE 2 – CONTEXTE DE PLANIFICATION



### 2.1 CADRE DE PLANIFICATION

La refonte du plan d'urbanisme de Saint-Agapit se réalise dans un environnement de planification composé de multiples paliers. Ces paliers s'imbriquent les uns aux autres à l'aide du processus de conformité descendant du niveau provincial vers le niveau régional, puis local, comme illustré à la figure 1. Ainsi, le plan d'urbanisme local doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement régional, qui, lui-même, doit se conformer aux orientations gouvernementales.

Figure 1 Paliers de la refonte du plan d'urbanisme



### 2.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Adopté à l'hiver 2005, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière repose sur six grandes orientations d'aménagement et de développement :

- 1- Planifier l'aménagement et le développement du **territoire agricole** en accordant la priorité aux activités et aux entreprises agricoles en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser le **développement économique**.
- 2- Développer les ensembles et les sites d'intérêt **historique** et **culturel**.
- 3- Développer les **potentiels touristiques** du milieu.
- 4- Améliorer, consolider les équipements, les infrastructures et les **services publics**.
- 5- Améliorer la qualité de l'**environnement**.
- 6- Contribuer au développement économique, **social**, **communautaire**, culturel et touristique de la MRC.

Le schéma d'aménagement et de développement régional s'inscrit dans une perspective de développement durable de l'agglomération, souhaitant concilier les enjeux écologiques, économiques et sociaux avec des stratégies cohérentes et adaptées à son contexte. Le développement durable et l'efficacité recherchés s'appuient sur des valeurs de transversalité dans les champs de compétences et de gestion.

# CHAPITRE 3 – LECTURE DU MILIEU



### 3.1 Contexte géographique

Saint-Agapit est située dans la MRC de Lotbinière, à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Québec. Elle est bordée à l'ouest par Saint-Flavien et Dosquet, au nord par Saint-Apollinaire et au sud par Saint-Gilles. Elle jouit également d'une forte proximité avec la ville de Lévis. La municipalité couvre un territoire de 64 km<sup>2</sup>, dont 61,2 km<sup>2</sup> sont situés en zone agricole protégée, soit 95 % du territoire. Le périmètre urbain quant à lui représente 5 % du territoire de la municipalité avec 3 km<sup>2</sup>. Il est développé à 70 % de sa capacité. Sa proximité avec l'autoroute Jean-Lesage en fait un secteur propice au développement.

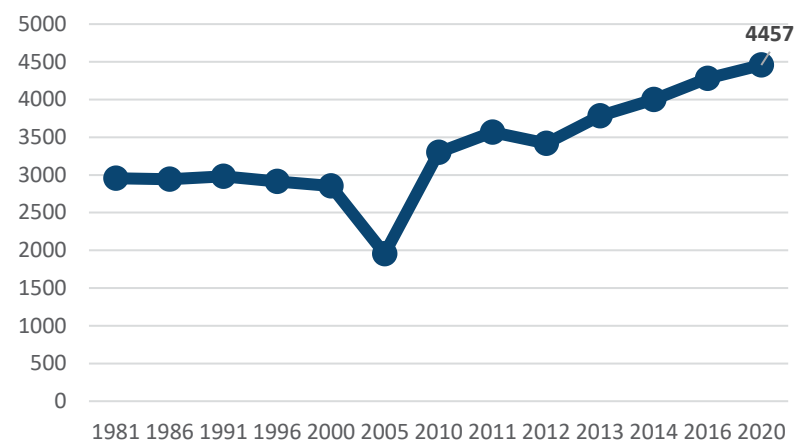
Carte 1 Localisation



### 3.2 Contexte socioéconomique

Selon le décret de l'Institut de la statistique du Québec, Saint-Agapit compte sur son territoire 4 457 âmes en 2020, représentant une densité de 67 habitants/km<sup>2</sup>. La Municipalité connaît depuis plusieurs années une augmentation démographique due au développement immobilier sur son territoire. D'ailleurs, depuis 2010, une augmentation de 35 % de la population est observable. Suivant la tendance actuelle, l'Institut de la statistique du Québec prévoit en 2031 une population de 6 166 habitants.

Figure 2 Évolution de la population 1981 à 2020

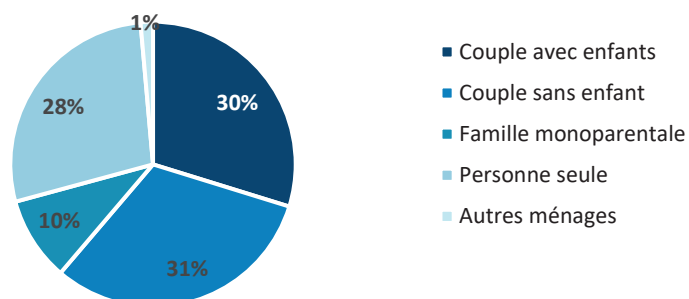


Source : Statistique Canada, 2016 et Politique familiale de Saint-Agapit, 2015

Statistique Canada recensait en 2016 une population de 4 280 habitants répartie dans 1 780 ménages. Ces ménages se composent majoritairement de couples sans enfant (31 %), de familles avec enfants (30 %) et de personnes seules (28 %). Il est à noter que la majorité des ménages comportent au moins un enfant à charge. En moyenne, les ménages sont composés de 2,4 personnes.

## Chapitre 3 – Lecture du milieu

Figure 3 Type de ménage



En 2016, Saint-Agapit comptait sur son territoire 2 405 personnes actives. De ce nombre, 17 % travaillent dans le secteur de la fabrication, 13 % pour le secteur des soins de santé et assistance sociale et 13 % le secteur du commerce de détail. Les lieux d'emplois sont essentiellement situés à l'extérieur de la municipalité (54,4 %). Seulement 23,2 % de la population travaillent à l'intérieur des limites municipales, alors que 22,2 % travaillent sur le territoire de la MRC. Les habitudes de transport des citoyens sont majoritairement de nature pendulaire vers les lieux de travail à l'extérieur de la municipalité, en utilisant la voiture comme moyen de transport.

### Contexte socioéconomique en bref :

- Nombre d'habitants : 4 457 en 2020 (Décret de l'Institut de la statistique du Québec)
- Projection : 6 166 habitants en 2031 (Institut de la statistique du Québec)
- Nombre de ménages : 1 780 en 2016
- Densité : 67 habitants/km<sup>2</sup>
- Âge médian : 38 ans
  
- Personnes par ménage : 2,4
- Ménages avec enfant à charge : 52 % des ménages
- Croissance projetée (20 ans) : ± 185 ménages/année
  
- Population active : 2 405 personnes
- Revenu moyen après impôts/ménages : 58 607 \$
- Ménages propriétaires : 75,4 %
- Taux de chômage : 3,7 %
  
- Scolarisation : 58 % des personnes détiennent un diplôme postsecondaire (Statistique Canada)
- Aucun certificat ou diplôme : 19,7 %
- Diplôme d'études secondaires : 21,5 %
- Baccalauréat : 6,8 %

Sources : Statistique Canada, 2016 et Politique familiale de Saint-Agapit, 2015

### 3.3 Structuration du territoire

#### 3.3.1 Fonction résidentielle

Depuis 2006, la Municipalité connaît un essor de son développement immobilier à l'intérieur de son périmètre urbain. D'ailleurs, près de 35 % du parc immobilier de la municipalité a été construit entre 2006 et 2016.

**Tableau 1** Période de construction des logements

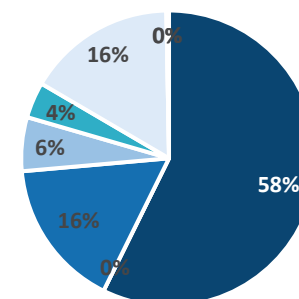
Année	%
1960 ou avant	18,8
1961 à 1980	27,8
1981 à 1990	9,3
1991 à 2000	4,8
2001 à 2005	4,8
2006 à 2010	14,6
2011 à 2016	19,9

Source : Statistique Canada, 2016

Le parc immobilier de Saint-Agapit est majoritairement composé de maisons individuelles non attenantes (58 %). Il est en bon état (93,5 %); seulement 6,8 % du parc immobilier nécessite des réparations majeures. Sur l'ensemble du territoire de la MRC, 6,4 % du parc immobilier nécessitent des réparations majeures (Statistique Canada, 2016).

**Figure 4** Caractéristiques des logements

- Maison individuelle non attenante
- Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus
- Maison jumelée
- Maison en rangée
- Appartement ou plain-pied dans un duplex
- Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages
- Autre maison individuelle attenante



#### 3.3.2 Fonction commerciale

Saint-Agapit est bien desservie en termes de services aux citoyens avec 22 centres de services. L'offre commerciale est également assez variée, avec 23 commerces se concentrant sur l'avenue Bergeron et la rue Principale.

#### 3.3.3 Fonction industrielle

Dans le règlement de zonage de Saint-Agapit, trois zones permettent l'usage industriel. Ces zones couvrent une surface totale d'un peu plus d'un kilomètre. Les industries se situant dans ces zones sont spécialisées majoritairement en transport, transformation d'acier, fabrication de vitre et travail du bois. Plusieurs terrains sont encore vacants dans les zones industrielles.

## Chapitre 3 – Lecture du milieu

### 3.3.4 Fonction institutionnelle

#### Infrastructures publiques

- Bibliothèque municipale
- Deux écoles primaires
- Une école secondaire
- Complexe des Seigneuries (Centre régional des congrès de la MRC de Lotbinière et Centre d'études collégiales de Lotbinière)

### 3.3.5 Fonction récréative

Plusieurs infrastructures de récréation sont mises à la disposition des citoyens de Saint-Agapit. Plusieurs sentiers permettent notamment la marche, la raquette et le ski de fond. Certains terrains sportifs pour le soccer, le volleyball, le tennis et le baseball sont disponibles ainsi qu'un aréna. La municipalité est également traversée par la piste cyclable de la route Verte. Les cyclistes peuvent s'arrêter à l'ancienne gare qui fait office de halte pour les promeneurs.

### 3.3.6 Vocation agricole

Le territoire de la municipalité est majoritairement zoné agricole, 40 % est occupé par un couvert forestier. Avec 62 km<sup>2</sup> de territoire agricole, dont 40 km<sup>2</sup> de fermes, les 189 unités d'évaluation agricoles de Saint-Agapit contribuent à 5 % de la production animale de la MRC. La production agricole est surtout orientée vers la production laitière, porcine et bouchère. La production végétale représente également 5 % de la production de la MRC ; elle se compose de céréales, de fourrages et de pâturages (PDZA de Lotbinière, 2016).

#### Occupation du territoire

- Zone agricole protégée (ZAP) : 62 km<sup>2</sup> (95 % du territoire de la municipalité)
- La municipalité compte 7 ilots déstructurés sur son territoire

Sources : Plan d'urbanisme de Saint-Agapit, 2014

#### Fonction agricole

- Superficie totale des fermes : 40 km<sup>2</sup> (± 65 % de la ZAP)
- 73 ha de friches
- Productions dominantes : porcs, fourrages, laitier et boucherie
- 24 % des terres agricoles sont louées à des agriculteurs

## 3.4 Environnement

### 3.4.1 Milieux naturels

Le sentier pédestre de la rivière Noire est un milieu naturel attrayant et convivial pour les résidents de Saint-Agapit. En bordure de la rivière, ce sentier pédestre de 2,5 km est relié à la route Verte, la piste cyclable du Grand-Tronc.

Les abords de la rivière Noire constituent une zone à risque d'inondation, ce qui représente une contrainte potentielle au développement des terrains à proximité. Saint-Agapit présente 179,4 ha de milieux humides, ce qui restreint le développement de certains secteurs, notamment à la limite ouest de la municipalité. Le territoire est également caractérisé par la présence d'une rivière

## Chapitre 3 – Lecture du milieu

importante qui le traverse, soit la rivière Noire. On retrouve également la rivière aux Pins à l'intérieur du périmètre de la municipalité.



Source : Tourisme Lotbinière, s.d.

### Contraintes anthropiques

- Lignes de haute tension
- Activités industrielles
- Oléoduc et gazoduc
- Bruit

### 3.4.2 Paysage et patrimoine

La Municipalité jouit d'un patrimoine agricole important. Plusieurs constructions datant de la fin des années 1800 et du début de 1900 sont mentionnées dans le préinventaire de la MRC de Lotbinière. Ces

bâtiments présentent une évaluation patrimoniale allant de bonne à supérieure. Il est d'ailleurs possible d'y trouver : poulaillers, granges-étables, hangars et clapiers. Un inventaire des maisons construites avant 1950 a également été réalisé par la MRC. Cependant, aucun inventaire patrimonial n'a été effectué pour les bâtiments autres qu'agricoles indiquant la qualité de celui-ci. La Municipalité possède quelques bâtiments d'intérêt patrimonial, tels que l'église, l'ensemble institutionnel et l'ancienne gare. Il est à noter qu'aucun bâtiment de Saint-Agapit n'a été classé par le ministère de la Culture et des Communications.

### Patrimoine bâti

- Manque d'informations sur le patrimoine bâti
- 44 % des bâtiments construits avant 1951

### 3.4.3 Transport et hiérarchisation de la voirie

Située à moins de 10 minutes de l'autoroute 20, Saint-Agapit est traversée d'est en ouest par la route provinciale 116 et du nord au sud par la route provinciale 273. La route 116 devient la rue Principale à l'intérieur du cœur villageois de la municipalité. Il s'agit d'une artère commerciale, industrielle et institutionnelle structurante du tissu urbain de Saint-Agapit. Les rues secondaires qui constituent le reste du réseau routier de la municipalité sont principalement à vocation résidentielle (annexe I). Le tracé des rues projetées est détaillé dans le programme particulier d'urbanisme du secteur Sieur de Saint-Luc.

Un service de transport collectif dessert Saint-Agapit vers le pôle de Sainte-Foy, dans la Ville de Québec, du lundi au vendredi. La municipalité est également traversée par le parc linéaire de la MRC de Lotbinière, une piste cyclable de 25 km, dont 13,6 km se trouvent sur le territoire de Saint-Agapit.

### 3.5 Densités d'occupation

La prévision d'une densité pour les différentes fonctions et même pour certains secteurs est essentielle, car elle permet aux autorités municipales, régionales et même aux promoteurs d'évaluer la rentabilité sociale et économique de projets de développement résidentiel, commercial ou industriel.

Selon les secteurs, la densité d'occupation diffère. Pour les secteurs dont l'affectation principale est résidentielle, la densité nette prescrite minimale est de 14 logements à l'hectare. Il est également souhaitable de favoriser une densité minimale nette d'occupation de 14 logements à l'hectare le long des artères principales, soit la rue Principale et l'avenue Bergeron. Aucune densité d'occupation du sol n'est prescrite pour la zone agricole ainsi que pour les secteurs industriels.

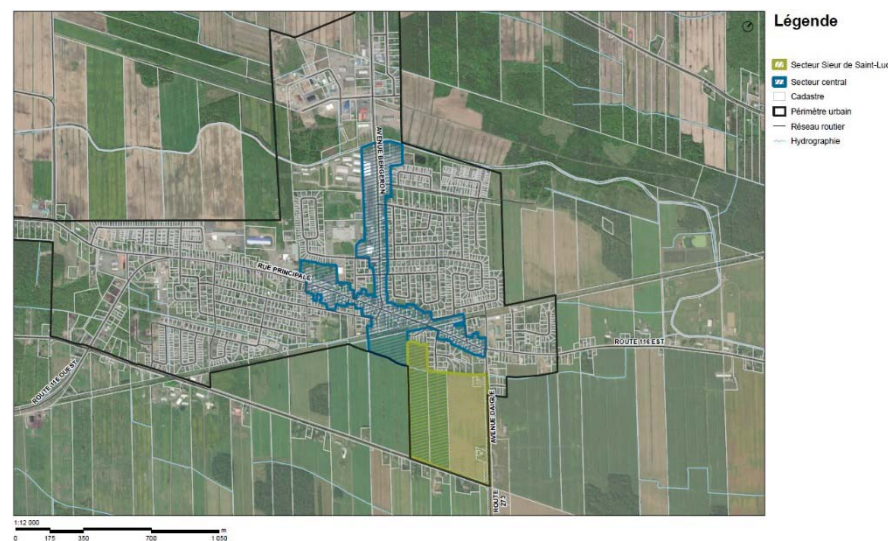
### 3.6 Programmes particuliers d'urbanisme

Saint-Agapit se dotera de deux programmes particuliers d'urbanisme : un pour le secteur Sieur de Saint-Luc et un pour le secteur du Centre-ville. En 2012, par une modification au schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière, le périmètre d'urbanisation de Saint-Agapit a été agrandi, afin de permettre l'inclusion de certaines terres agricoles encore exploitées par des agriculteurs. Cette modification a eu pour effet d'inclure 19,7 ha au sud du périmètre d'urbanisation. Cette demande d'expansion a été accordée à certaines conditions : que le nouveau développement urbain soit desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout, que la Municipalité n'entreprenne pas d'autres développements avant que 70 % de celui-ci soit développé et que la densité nette soit de 14 logements à l'hectare.

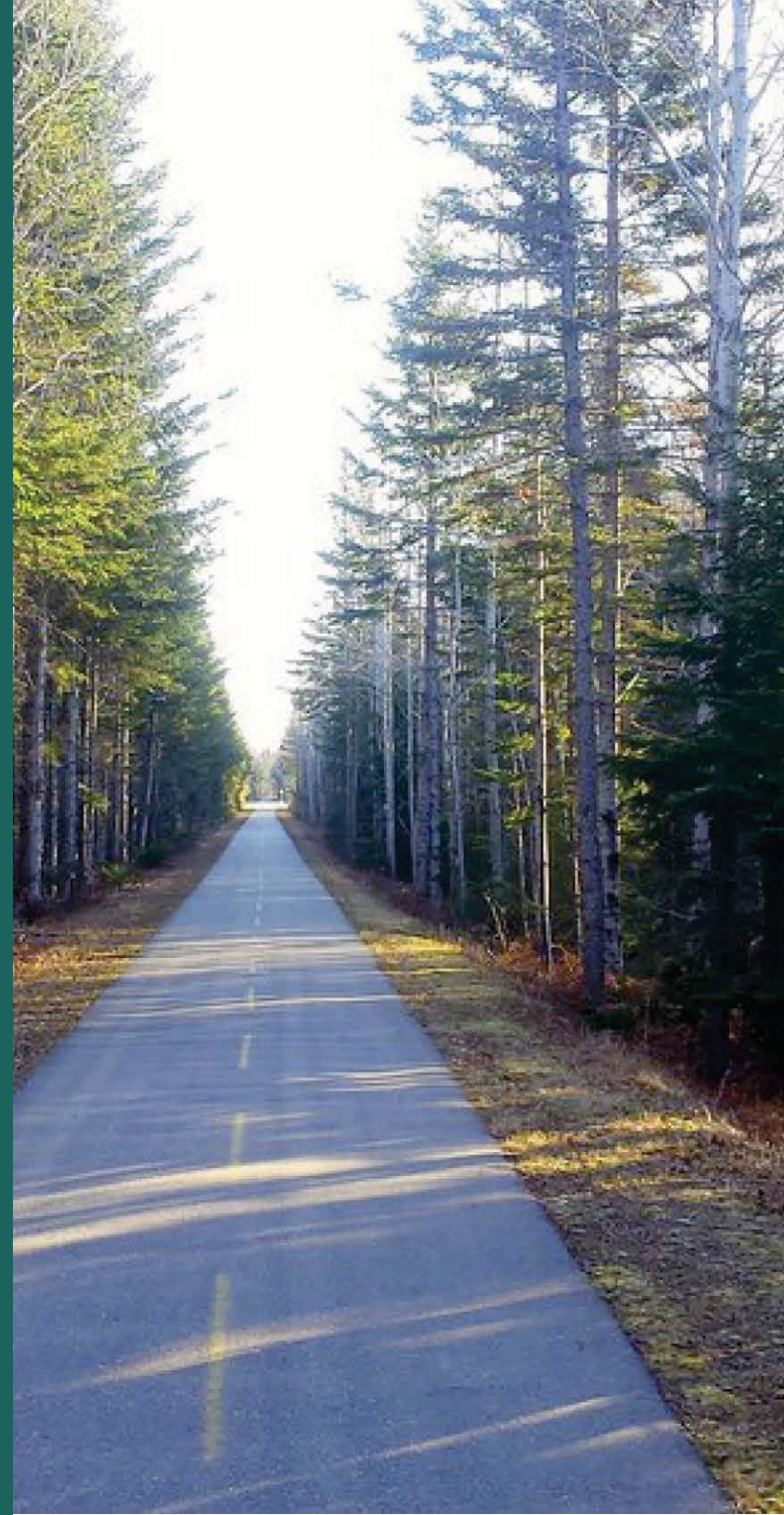
Le programme particulier d'urbanisme du Sieur de Saint-Luc présente les affectations, la trame de rues prévue pour ce secteur ainsi que le plan de lotissement projeté, en plus de montrer un plan d'action pour la mise en œuvre.

Le programme particulier d'urbanisme du secteur Centre-ville vise la revitalisation de l'avenue Bergeron et de la rue Principale, par l'amélioration de l'aménagement et du cadre bâti. De plus, il encadre le prolongement commercial de l'avenue Bergeron, en précisant les aménagements urbanistiques à apporter pour ce secteur, la volumétrie des bâtiments et le style. Un effort particulier sera apporté aux bâtiments, aux façades commerciales et aux entrées charretières.

**Figure 5 Localisation des programmes particuliers d'urbanisme – Sieur de Saint-Luc**



# CHAPITRE 4 – DIAGNOSTIC



### 4.1 Objectif du diagnostic

Le diagnostic s’appuie sur l’analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces), basée sur l’examen des différents éléments soulevés par le portrait. Il constitue un outil d’analyse stratégique et permet de structurer les faits saillants et les éléments prioritaires. Le diagnostic relève les forces, les opportunités, les faiblesses et les contraintes, ce qui permet de définir les actions nécessaires pour la mise en place du plan d’urbanisme.

ENVIRONNEMENT INTERNE (FORCES ET FAIBLESSES)	ENVIRONNEMENT EXTERNE (OPPORTUNITÉS ET MENACES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les forces et les faiblesses comprennent des éléments sur lesquels la municipalité peut exercer un contrôle.</li> <li>• Les forces représentent les aspects positifs sur lesquels on peut bâtir.</li> <li>• Les faiblesses, par opposition, sont les aspects négatifs à l’égard desquels d’importantes marges d’amélioration sont présentes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les opportunités et les menaces sont les éléments sur lesquels la Municipalité a peu ou pas de pouvoir.</li> <li>• Les opportunités constituent le potentiel extérieur positif dont on peut éventuellement tirer parti, en considération des forces et des faiblesses actuelles.</li> <li>• Les menaces sont les problèmes, les obstacles ou les limitations extérieures qui peuvent empêcher ou restreindre le développement de la Municipalité.</li> </ul>

### 4.2 Analyse FFOM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population en croissance</li> <li>• Centre des congrès régional</li> <li>• Campus de Lotbinière</li> <li>• Terrains encore disponibles dans le périmètre urbain</li> <li>• Beaucoup de services offerts à la population</li> <li>• Piste cyclable</li> <li>• Activités communautaires développées</li> <li>• Proximité des producteurs agricoles</li> <li>• Potentiel de valorisation du patrimoine bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porte d’entrée peu conviviale</li> <li>• Agrandissement limité du parc industriel</li> <li>• Capacité limitée des bassins d’épuration</li> <li>• Absence de trottoir sur la rue Principale</li> <li>• Manque d’informations sur le patrimoine bâti</li> <li>• Peu de parcs et d’espaces verts</li> <li>• Noyau villageois éclaté</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité de la région de Québec</li> <li>• Plusieurs programmes d’aide financière offerts pour les loisirs</li> <li>• Accessibilité/localisation</li> <li>• Faible cout des terrains</li> <li>• Mise en vigueur du PDZA</li> <li>• Milieux naturels à proximité et la route Verte</li> <li>• Forte demande pour le développement commercial et résidentiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principales routes sont de juridiction provinciale</li> <li>• Zone inondable</li> <li>• Demande grandissante en services de proximité (garderies)</li> <li>• Cohabitation difficile entre les différents usages</li> <li>• Zone d’inondation pouvant limiter le développement des secteurs industriels</li> </ul>

# CHAPITRE 5 – VISION STRATÉGIQUE



### 5.1 Objectif de la vision stratégique

Un énoncé de vision stratégique détermine un projet collectif du territoire et guide la prise de décision sur l’horizon effectif du plan d’urbanisme. Essentiellement une projection dans l’avenir, la vision décrit le résultat obtenu au terme de la planification. Elle tient compte des préoccupations des collectivités, des attentes et des ambitions partagées par la population et le conseil municipal, sur la base des forces et des valeurs de la Municipalité. Elle doit encourager une adhésion et susciter une mobilisation des forces vives de la collectivité, des citoyens, des entreprises et des organismes du milieu. Par sa nature, elle engage à une collectivité viable par l’intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable.

L’énoncé de vision stratégique donne appui aux orientations et aux stratégies d’intervention du plan d’urbanisme et, conséquemment, à la réglementation d’urbanisme ainsi qu’aux différents projets municipaux qui pourraient être réalisés.

### 5.2 Caractères distinctifs et valeurs

Saint-Agapit est une municipalité bien ancrée dans son milieu, qui se distingue par plusieurs caractéristiques :

- Un territoire agricole contribuant au développement économique de la municipalité et de la région ;
- Un territoire limitrophe aux centres majeurs d’activités de Québec et de Lévis ;
- Un paysage agricole et des milieux boisés offrant des activités et des lieux de tranquillité à la population ;
- Une population dynamique, composée en grande partie de jeunes familles avec enfants ;

- Un pôle de savoir grâce à la proximité du cégep et de l’école secondaire ;
- Un environnement bâti résidentiel dominant de faible densité, occupé par l’habitation unifamiliale ;
- Des lieux d’emploi industriels et institutionnels ;
- Des commerces et des services de proximité accessibles aux populations urbaine et rurale ainsi qu’aux entreprises ;
- Une ville festive qui accueille des événements pour tous les goûts.

Le caractère historique agricole et les développements urbains des dernières années confèrent à Saint-Agapit les valeurs suivantes :

- Le développement d’un milieu de vie attrayant ;
- L’offre de services à la population qui répond à tous les stades de la vie ;
- Le respect des habitats, tant naturels, ruraux qu’urbains ;
- La mise en valeur des potentiels économiques locaux ;
- La valorisation du sport, des loisirs et des saines habitudes de vie.

Les caractères distinctifs et les valeurs sont des repères pour un énoncé de vision pour le développement et l’aménagement du territoire de Saint-Agapit.

### 5.3 Enjeux

La Municipalité présente divers enjeux de natures sociale, économique, environnementale et culturelle. Ces enjeux contribuent à mettre en place une vision d’avenir globale de ce que souhaite le conseil municipal pour le bien commun. Les enjeux découlent du diagnostic, mais également de la lecture du milieu. Ils tiennent ainsi

## Chapitre 5 – Vision stratégique

compte du contexte actuel et des éléments sur lesquels il importe d'apporter des actions pour favoriser un milieu de vie exceptionnel permettant d'attirer des jeunes et moins jeunes, mais aussi favorisant leur rétention.

### Croissance rapide de la population

Depuis 2010, Saint-Agapit connaît une croissance de sa population. Les projections prévoient une population de 6 166 personnes en 2031. Cette augmentation doit s'arrimer avec la consolidation des milieux de vie existants et l'augmentation de l'espace disponible pour de nouveaux développements résidentiels, afin d'offrir un milieu de vie attractif aux citoyens.

### Maintien d'infrastructures municipales de qualité et optimales répondant aux besoins immédiats et futurs de la population

Dans le but de maintenir un service adéquat à ses citoyens en termes d'infrastructures, mais également pour assurer une capacité d'accueil pour les prochaines décennies, la Municipalité devra poursuivre ses investissements pour améliorer son réseau actuel et ses infrastructures.

### Développement et consolidation du centre-ville et restauration de l'avenue Bergeron

De nombreux efforts ont été faits au cours des dernières années pour améliorer et augmenter l'attractivité de l'avenue Bergeron, en misant sur la venue de nombreuses entreprises, donnant ainsi un caractère plus résidentiel à la rue Principale. Le développement, la consolidation et la restauration de l'axe Bergeron et de l'ensemble du centre-ville (identifié comme pôle de service) sont nécessaires pour favoriser la création d'emplois, mais aussi pour offrir davantage des services de proximité aux citoyens.

### Présence de contraintes naturelles et environnementales dans certains secteurs

Afin de continuer à offrir un cadre de vie exceptionnel à sa population, il importe de favoriser la préservation des milieux humides, des cours d'eau et des différentes espèces, tant animales que végétales. Il est également nécessaire d'encourager des aménagements et des constructions soucieux du milieu dans lequel ils s'insèrent, tout en utilisant les différentes contraintes naturelles et environnementales comme un potentiel d'attraction et de mise en valeur du territoire.

### Mise en valeur du patrimoine bâti et culturel

Disposant de plusieurs bâtiments présentant un potentiel patrimonial et de nombreux attraits mettant en valeur la culture, il importe de protéger et de mettre en valeur ces attraits territoriaux dans l'optique de renforcer le sentiment d'appartenance des résidents de Saint-Agapit et de faire de la Municipalité un lieu où il fait bon vivre.

### 5.4 Vision d’avenir

« Stratégiquement situé à proximité des pôles urbains et au cœur d’une plaine agricole, Saint-Agapit est une municipalité offrant un cadre de vie exceptionnel à sa population, tant par des aménagements de qualité axés sur la promotion des saines habitudes de vie et sur la protection des milieux naturels, que par son caractère festif et évènementiel tout en fournissant des services municipaux performants adaptés à tous les besoins. Le développement d’un milieu attractif est soutenu par une activité économique dynamique et concertée, le tout appuyé par un leadership créateur d’emplois. Un fort sentiment d’appartenance à la Municipalité est renforcé par la mise en valeur du patrimoine bâti, culturel et naturel. »

Cet énoncé de vision stratégique met de l’avant l’importance d’offrir un milieu de vie de qualité à la population de Saint-Agapit, en considérant les enjeux contemporains de protections de l’environnement et de développements durables de la collectivité. L’énoncé souligne un engagement dynamique de la municipalité pour le renforcement de ses noyaux urbanisés et la croissance de milieux de vie attractifs et polyvalents, connectés à des services municipaux performants. De plus, il engage au développement de l’économie et de l’emploi local.

# CHAPITRE 6 – ORIENTATIONS ET OBJECTIFS



## Chapitre 6 – Orientations et objectifs

Ce chapitre aborde les grandes orientations et les stratégies d'aménagement et de développement que Saint-Agapit mettra en œuvre dans les années à venir. Chaque orientation cible des objectifs et guide les interventions pour concrétiser la vision d'avenir de la Municipalité.

### 6.1 Orientations d'aménagement et de développement

Les orientations d'aménagement définissent les directions privilégiées par Saint-Agapit au cours des prochaines décennies dans l'aménagement et le développement de son territoire. Chacune des orientations comprend des objectifs stratégiques identifiant les axes d'intervention pour tendre vers les directions souhaitées et un échéancier. Ces éléments se définissent ainsi :

**Orientation :** Processus qui consiste à arrêter le choix de ses objectifs, à établir les ressources à utiliser afin d'atteindre les objectifs et à fixer la politique à suivre. Cette planification porte sur des projets qui comportent ou entraînent des changements ou des innovations significatifs, dont les enjeux sont importants, étant peu ou pas réversibles sur une longue période.

**Objectif :** Buts fixés par une organisation en fonction de sa finalité, de ses ressources et de l'environnement. Un objectif stratégique peut être quantitatif ou qualitatif.

**Échéance :** Court terme : 0 à 5 ans ; moyen terme : 0 à 10 ans ; long terme : 0 à 10 ans et plus.

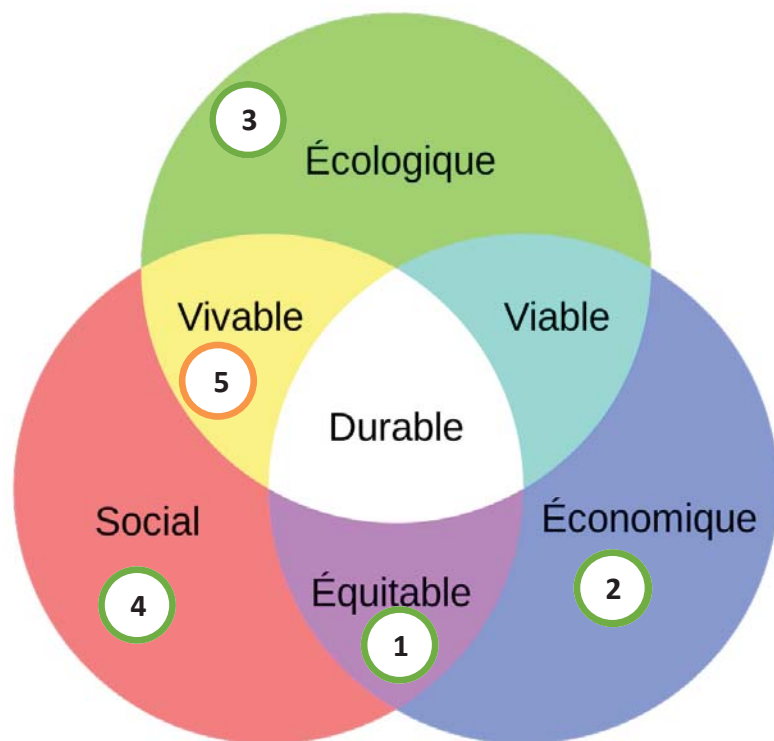
Cinq grandes orientations sont proposées dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme.

- 1 Développer la capacité d'accueil.
- 2 Maximiser le potentiel et l'attractivité économique et culturelle du territoire.
- 3 Protéger et mettre en valeur les attraits territoriaux distinctifs (patrimoine, environnement, paysage).
- 4 Offrir aux citoyens un milieu de vie complet et une qualité de vie supérieure.
- 5 Encourager le leadership envers le développement durable et l'innovation environnementale.

La figure 6 illustre de quelle manière les orientations du plan d'urbanisme s'inscrivent dans le concept de développement durable et de quelle façon elles se répartissent au sein de ses trois piliers.

## Chapitre 6 – Orientations et objectifs

Figure 6 Diagramme du développement durable et des orientations d'aménagement et de développement



### ORIENTATION 1 : Développer la capacité d'accueil

La Municipalité a connu un développement résidentiel très rapide entre 2006 et 2016, apportant son lot de défis. En réponse à la croissance de sa population, Saint-Agapit doit trouver des solutions pour poursuivre son développement de manière durable et pour améliorer la capacité d'accueil du territoire.

Tant pour l'espace disponible pour de nouveaux développements résidentiels que pour les infrastructures, la capacité à accueillir de nouveaux ménages à Saint-Agapit a pratiquement atteint sa limite. Afin de développer sa capacité d'accueil, la Municipalité devra poursuivre le processus de mise à niveau de ses équipements, tels que son usine de filtration d'eau potable et ses bassins d'épuration des eaux usées.

De plus, Saint-Agapit devra réfléchir à une réorganisation spatiale de ses activités en vue de la revitalisation de son centre-ville et des programmes particuliers d'urbanisme.

La mise à jour de la capacité d'accueil que vise cette orientation lui permettra de devenir et de rester un milieu de vie attractif pour les futurs acheteurs, peu importe leurs besoins.

#### Objectifs stratégiques

1. Maintenir une offre suffisante de terrains résidentiels.
2. Assurer une offre résidentielle diversifiée et accessible.
3. Optimiser les retombées de l'agrandissement du périmètre d'urbanisation.

#### Objectif 1 : Maintenir une offre suffisante de terrains résidentiels

La pression sur le périmètre urbain de Saint-Agapit se fait de plus en plus ressentir. Le maintien d'une offre suffisante de terrains résidentiels est essentiel pour fournir des espaces attrayants aux nouveaux ménages et ainsi conserver un dynamisme dans la municipalité.

Dans un premier temps, la densification et la construction des terrains vacants situés à l'intérieur du périmètre urbain apparaissent primordiales pour assurer une offre de terrains résidentiels à court

## Chapitre 6 – Orientations et objectifs

terme. Aussi, agrandir le périmètre urbain permettrait à Saint-Agapit de définir de nouvelles zones habitables et de maintenir son rythme de développement des dernières années. Certains outils règlementaires permettraient également d'accueillir un plus grand nombre de ménages sur le territoire, tout en offrant une forme résidentielle intéressante et abordable pour les nouvelles familles.

Action	Échéance	Responsable
Agrandir le périmètre urbain et demander l'exclusion de la zone agricole pour les secteurs stratégiques	Court terme	Municipalité MRC
Étudier la possibilité d'échange de terrains dans le périmètre urbain et hors périmètre urbain dans la zone agricole	Long terme	Municipalité MRC
Créer une réserve foncière pour des développements immobiliers à l'aide d'un PPU	Court terme	Municipalité
Inciter la construction des nouveaux terrains vendus par la Municipalité par l'ajout de délais de construction dans les contrats de vente et ainsi limiter la spéculation foncière	Moyen terme	Municipalité
Brancher des puits de la rivière Noire au réseau existant	Moyen terme	Municipalité
Continuer la réflexion sur l'augmentation de la capacité des réseaux	Moyen terme	Municipalité
Fournir un accompagnement et de l'expertise aux nouveaux promoteurs souhaitant réaliser un développement résidentiel	Court terme	Municipalité Firme d'urbanisme conseil
Développer l'existant et acquérir des terrains pour assurer un développement cohérent	Moyen terme	Municipalité Promoteurs immobiliers

### Objectif 2 : Assurer une offre résidentielle diversifiée et accessible

Une offre résidentielle diversifiée et accessible répondant à divers besoins représente un facteur de réussite important en ce qui concerne l'attractivité d'une municipalité par rapport à une autre. La tendance sociodémographique qui s'observe partout au Québec est le vieillissement de la population, ce qui fait apparaître la nécessité de prévoir des infrastructures adaptées à cette tranche de la population.

Le parc résidentiel de Saint-Agapit se compose majoritairement de maisons unifamiliales, en rangées ou jumelées, ce qui convient aux ménages composés de premiers acheteurs, de jeunes familles et de couples sans enfant. Or, la planification d'une offre plus diversifiée de types de logements (appartements, condos, résidences pour personnes âgées) est indispensable pour conserver le caractère accueillant de la Municipalité, et ce, pour tous les types de ménages.

Action	Échéance	Responsable
Appuyer et inciter l'OMH Sud Lotbinière pour la création de logements abordables et de qualité sur le territoire de Saint-Agapit	Long terme	Municipalité
Assurer une gamme diversifiée de nouveaux logements, en travaillant étroitement avec les promoteurs	Court terme	Municipalité Promoteurs immobiliers
Utiliser les outils de planification prévus par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui permettraient d'atteindre les objectifs de mixité et de densité (PAE, PPCMOI, PPU, etc.)	Long terme	Municipalité

## Chapitre 6 – Orientations et objectifs

### Objectif 3 : Optimiser les retombées de l’agrandissement du périmètre d’urbanisation

L’agrandissement du périmètre d’urbanisation est une bonne occasion pour consolider le noyau urbain, développer de nouveaux secteurs résidentiels et réfléchir à la forme urbaine désirée.

Une des manières d’optimiser le territoire est de promouvoir la densité urbaine, permettant une plus grande concentration de ménages qui bénéficieront des infrastructures mises en place.

Action	Échéance	Responsable
Adopter et mettre en vigueur les plans particuliers d’urbanisme	Court terme	Municipalité
Intégrer dans la réglementation des dispositions permettant une plus grande densité dans les secteurs centraux	Court terme	Municipalité
Promouvoir le développement du Sieur de Saint-Luc et obtenir de la visibilité à l’échelle de la région	Court-moyen terme	Municipalité
Favoriser l’implantation de services municipaux supplémentaires dans le périmètre urbain	Moyen terme	Municipalité

### ORIENTATION 2 : Maximiser le potentiel et l’attractivité économique et culturelle du territoire

En plus d’une capacité d’accueil intéressante en ce qui concerne l’offre résidentielle, Saint-Agapit peut maximiser son attractivité en soutenant et en développant ses activités économiques, tant ses activités commerciales, agricoles qu’industrielles.

Développer un noyau commercial fort et diversifié, afin de rendre l’activité commerciale plus compétitive aux niveaux local et régional est une des priorités pour cette orientation.

Saint-Agapit possède un pôle industriel local identifié au schéma d’aménagement et de développement de la MRC. Ce pôle est stratégiquement situé non loin des pôles commerciaux régionaux de Québec et de Lévis. Cet emplacement stratégique et une offre de services adéquats pourraient inciter certains acteurs industriels à s’implanter dans la municipalité. Un des objectifs pour maximiser l’attractivité économique est de consolider le pôle industriel afin d’en augmenter l’importance au niveau régional.

En ce qui concerne les activités agricoles, les objectifs spécifiques pour maximiser leur potentiel seraient de définir les potentiels de la filière agricole afin de les développer.

Enfin, pour tous les secteurs d’activité, arrimer le niveau des infrastructures municipales afin de subvenir aux besoins actuels et futurs des acteurs du territoire est nécessaire pour assurer leur développement.

#### Objectifs stratégiques

1. Développer un noyau commercial fort et diversifié.
2. Examiner et développer les potentiels de la filière agricole.
3. Consolider le pôle industriel local.

#### Objectif 1 : Développer un noyau commercial fort et diversifié

Saint-Agapit est reconnue pour offrir une multitude de commerces et de services. Ceux-ci se concentrent sur l’avenue Bergeron et la rue Principale. Toutefois, avec l’augmentation du nombre de familles dans les dernières années et même de celles à venir, les besoins pour

## Chapitre 6 – Orientations et objectifs

des commerces et services spécifiques, notamment des garderies, parcs et même pour des commerces et services de proximité sont en croissance.

Une offre commerciale forte doit combiner l'accès aux services de proximité, l'accès aux services communautaires et l'intégration d'espaces publics dédiés à des fins de détente et de jeux. Il apparaît comme une priorité de faire de ces artères des lieux attrayants et conviviaux pour permettre le développement d'une identité commerciale forte de ces axes. Elles devront également s'inspirer des bonnes pratiques en matière d'espaces publics en vue de favoriser une réappropriation citoyenne de la rue et stimuler l'achalandage.

Saint-Agapit est une municipalité très bien située, près de grands pôles commerciaux tels que Lévis, Québec ou encore Saint-Apollinaire. L'accessibilité aux commerces et la diversité de l'offre auront une grande influence sur le rayonnement local et la compétitivité commerciale de la Municipalité.

Action	Échéance	Responsable
Réfléchir à la relocalisation des commerces sur l'avenue Bergeron	Court terme	Municipalité Entreprises/commerçants
Favoriser l'usage commercial au rez-de-chaussée de l'avenue Bergeron en modifiant le règlement de zonage	Court terme	Municipalité
Favoriser la rétention des travailleurs dans la municipalité par l'aménagement de bureaux de télétravail	Court terme	Municipalité
Réaliser une étude portant sur les besoins commerciaux des citoyens	Moyen terme	Municipalité Entreprises/commerçants Promoteurs immobiliers

### Objectif 2 : Examiner et développer les potentiels de la filière agricole

Dans le Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Lotbinière, la vision concertée comporte six grands thèmes de développement : la prospérité, l'innovation, les bonnes pratiques environnementales, l'harmonie des usages, la promotion par circuits courts et la promotion des activités agrotouristiques.

Plus spécifiquement, certains objectifs énoncés dans ce document peuvent directement être repris au niveau de la municipalité, notamment tout ce qui concerne la promotion des agriculteurs locaux par les circuits courts ou par le développement de l'agrotourisme.

De plus, une activité de réflexion et de concertation auprès des producteurs agricoles permettrait à Saint-Agapit de développer son créneau, son identité agricole et de mettre en place des mesures pour promouvoir et soutenir les secteurs identifiés.

## Chapitre 6 – Orientations et objectifs

Action	Échéance	Responsable
Assurer un suivi rigoureux des actions entreprises et à entreprendre à la suite du plan d'action du PDZA	Court terme	Municipalité MRC
Mettre sur pied un registre des terres à bon potentiel non exploitées	Moyen terme	MRC
Identifier une identité agricole locale et promouvoir les secteurs agricoles qui contribuent à cette identité	Long terme	Municipalité MRC UPA
Appuyer les projets agrotouristiques mettant en valeur les produits locaux et régionaux (ex. : marché public)	Moyen terme	Municipalité MRC
Réfléchir à la vocation des lots en bordure des avenues Jaffray, Grenier et Plante	Moyen terme	Municipalité Firme d'urbanisme conseil
Explorer les nouvelles tendances du domaine agricole et effectuer les changements applicables au règlement de zonage	Long terme	Municipalité

### Objectif 3 : Consolider le pôle industriel local

La MRC de Lotbinière considère le pôle industriel de Saint-Agapit comme étant un « pôle industriel local ». Certaines industries se situent actuellement hors de la zone industrielle, ce qui ne contribue pas à affirmer la notoriété du pôle industriel comme pôle régional. Une réflexion à l'égard du déplacement de ces industries à l'intérieur du pôle permettrait de concentrer l'activité industrielle et ainsi d'en faire un pôle reconnu, attrayant et viable.

Action	Échéance	Responsable
Planifier les phases ultérieures du parc industriel	Long terme	Municipalité MRC
Concentrer l'activité industrielle dans le pôle industriel en modifiant le règlement de zonage	Moyen terme	Municipalité

### ORIENTATION 3 : Protéger et mettre en valeur les attraits territoriaux distinctifs

Les attraits territoriaux sont des éléments constituant la richesse d'un milieu et forgeant son identité. Cette orientation vise une valorisation des attraits naturels et culturels de Saint-Agapit, par la reconnaissance, la protection et le développement de ceux qui lui sont distinctifs.

De plus, la mise en valeur des attraits d'un territoire contribue grandement à le rendre attractif auprès de la population, à en faire un milieu où il fait bon vivre et à renforcer le sentiment d'appartenance des résidents.

Protéger les milieux naturels, préserver le patrimoine bâti et mettre en valeur les portes d'entrée de Saint-Agapit sont des objectifs contribuant à la mise en valeur de ses attraits.

#### Objectifs stratégiques

1. Protéger, valoriser et développer les milieux naturels d'intérêt.
2. Préserver et faire connaître le patrimoine bâti local.
3. Mettre en valeur la principale porte d'entrée.

## Chapitre 6 – Orientations et objectifs

### Objectif 1 : Protéger, valoriser et développer les milieux naturels d'intérêt

Les milieux naturels sont les espaces riches en biodiversité d'un territoire. À Saint-Agapit, le milieu humide du secteur de la rivière Noire représente un lieu à fort intérêt écologique. Les sentiers de la rivière permettent aux citoyens de s'approprier ce milieu naturel tout en respectant la fragilité du secteur. Les zones boisées du territoire sont également des milieux à mettre en valeur en vue d'offrir des activités de plein air et sportives ainsi que des lieux de détente et d'interprétation.

Action	Échéance	Responsable
Mettre sur pied une obligation de conformité pour les installations septiques conforme au Q.2 r.22	Moyen terme	Municipalité
Établir des ententes de conservation pour des secteurs boisés d'intérêt	Moyen terme	Municipalité
Poursuivre l'aménagement de sentiers dans les milieux naturels d'intérêt	Long terme	Municipalité
Mettre en valeur la route Verte du Grand-Tronc par l'aménagement d'une halte cycliste	Court terme	Municipalité MRC

### Objectif 2 : Préserver et faire connaître le patrimoine bâti local

Concentrés aux abords de la rue Principale, plusieurs bâtiments de la Municipalité représentent un fort intérêt patrimonial. Avec la pression économique qui se fait ressentir dans les cœurs villageois, les nouveaux projets résidentiels ou commerciaux peuvent mener à la perte de bâtiments de valeur non listés.

Un registre permettrait de reconnaître et de protéger les bâtiments d'intérêt patrimonial de la Municipalité. L'installation de panneaux d'interprétation serait également un bon moyen de sensibiliser la population à cette richesse culturelle, en plus de la faire connaître.

Action	Échéance	Responsable
Établir un registre des bâtiments à valeur patrimoniale afin de déterminer la possibilité d'en citer certains	Moyen terme	Municipalité MRC
Adopter une réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les bâtiments patrimoniaux distinctifs	Moyen terme	Municipalité
Poursuivre les démarches et la réflexion pour la stratégie de revitalisation de la rue Principale	Court terme	Municipalité et MTQ
Entamer une réflexion sur l'avenir de l'église et du presbytère	Court terme	Municipalité MRC

### Objectif 3 : Mettre en valeur la principale porte d'entrée

La grande majorité des personnes arrivant à Saint-Agapit le font en provenance de Saint-Apollinaire. Le principal accès pour joindre le cœur de la municipalité est donc la route 273 aussi appelée l'avenue Bergeron. Cette route est la première chose que l'on voit en arrivant à Saint-Agapit. Comme il est souhaitable de faire une bonne première impression, une attention particulière doit être accordée à l'aménagement de la principale porte d'entrée de la municipalité.

## Chapitre 6 – Orientations et objectifs

Action	Échéance	Responsable
Revoir les usages autorisés en bordure de l'avenue Bergeron	Court terme	Municipalité
Réaliser des aménagements paysagers dans les limites de l'emprise du MTQ	Court terme	Municipalité MTQ
Délimiter les entrées charretières en bordure de l'avenue Bergeron	Court terme	Municipalité MTQ
Mettre en œuvre un programme d'aménagement du domaine public de la principale porte d'entrée visant la plantation d'arbres, l'ajout de mobiliers urbains, l'ajout d'aménagements paysagers, l'amélioration des enseignes commerciales	Moyen terme	Municipalité

### ORIENTATION 4 : Offrir aux citoyens un milieu de vie complet et une qualité de vie supérieure

De pair avec l'orientation du développement de la capacité d'accueil, l'offre d'un milieu de vie de qualité influence grandement l'attractivité d'un territoire. Offrir une qualité de vie supérieure aux citoyens comporte un amalgame d'éléments qui contribue à faire d'une municipalité un milieu de vie où les gens veulent s'établir, et rester.

La qualité des infrastructures et des aménagements est un élément indispensable au bien-être des citoyens. En offrant des aménagements sécuritaires et de qualité, comme des pistes cyclables agréables et des parcs accessibles, il est possible de développer un milieu esthétique et attractif.

### Objectifs stratégiques

1. Satisfaire les besoins en loisir de groupes d'âge distincts.
2. Favoriser la santé de la population par le maintien et l'amélioration des services de soins de santé.

#### Objectif 1 : Satisfaire les besoins en loisir de groupes d'âge distincts

L'offre de services de loisir doit évoluer dans le temps et s'adapter aux différents contextes sociaux qui traversent la municipalité. L'évolution démographique de la population est le premier facteur auquel doit s'adapter l'offre en loisir, puisque l'âge influence grandement le type d'activité de loisir pratiqué. Le second facteur influençant les besoins en loisir est l'émergence de nouvelles activités ciblant un groupe d'âge en particulier. Afin de rester attractive, la Municipalité doit suivre et s'adapter à ces changements.

Action	Échéance	Responsable
Soutenir des organismes et des activités de loisir s'adressant à différents groupes de la population	Moyen terme	Municipalité
Solliciter la MRC pour que le maintien des services de santé (par exemple la clinique médicale) devienne une priorité régionale	Court terme	Municipalité

## Chapitre 6 – Orientations et objectifs

### Objectif 2 : Favoriser la santé de la population par le maintien et l'amélioration des services de soins de santé

Le lien entre les aménagements d'une municipalité et la santé de la population n'est plus à faire. La promotion d'un mode de vie actif passe nécessairement par l'offre d'infrastructures permettant, facilitant et encourageant de saines habitudes de vie. La Municipalité est un acteur clé dans la mise sur pied de conditions favorisant, notamment, le transport actif comme alternative aux déplacements en voiture, pour promouvoir l'activité physique.

Action	Échéance	Responsable
Améliorer l'accès et la sécurité des infrastructures dédiés aux transports actifs	Moyen terme	Municipalité
Planifier l'aménagement de trottoirs en périphérie des principaux pôles générateurs de déplacements et sur la rue Principale	Court terme	Municipalité MTQ

### ORIENTATION 5 : Encourager le leadership envers le développement durable et l'innovation environnementale

Conformément aux orientations gouvernementales, les standards du développement durable sont de plus en plus intégrés dans les politiques et la planification du territoire des municipalités du Québec. Saint-Agapit se propose d'appuyer progressivement son développement et la gestion de son territoire sur les principes touchant les trois piliers du développement durable :

- L'économie ;
- Le domaine social ;

- L'environnement.

Cette intention concerne particulièrement le territoire municipal, le transport, l'environnement et la gestion de la Municipalité.

### Objectif stratégique

1. Travailler de concert avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme en matière de développement durable.

### Objectif 1 : Travailler de concert avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme en matière de développement durable

Saint-Agapit exprime son engagement pour un arrimage de plus en plus affirmé entre l'aménagement du territoire, la qualité de vie, l'environnement et le développement de son économie. Cet objectif devrait favoriser la mise en place d'une empreinte territoriale « durable » et prospère, exerçant un leadership favorable à l'innovation.

Action	Échéance	Responsable
Mettre en place des politiques favorisant la cohésion et le renforcement du territoire urbanisé	Long terme	Municipalité
Encadrer par la réglementation d'urbanisme l'utilisation des énergies renouvelables (panneaux solaires, géothermie), l'aménagement de techniques contemporaines (ex. : toitures végétales)	Long terme	Municipalité